

*LE RÔLE D'HENRY DUNANT
PENDANT LA GUERRE DE 1870
ET LE SIÈGE DE PARIS*

De nombreux aspects de la vie prodigieuse du promoteur de la Croix-Rouge sont encore ignorés, presque un demi-siècle après sa mort. Ils le sont surtout à cause du drame intense qui a brisé la carrière de cet animateur de génie et qui a jeté un voile sur toute son existence à partir des années 1865-1867. Ils le sont aussi parce que le vrai visage d'Henry Dunant a de la peine à se débarrasser du masque dont on l'a affublé.

La plupart du temps, on considère que le rôle d'Henry Dunant s'est terminé en 1864 et qu'il n'a plus mené qu'une existence errante et misérable jusqu'au jour où il a été recueilli à l'hôpital de Heiden. En réalité, il n'a pas cessé de lancer de nouvelles et fécondes propositions pour atténuer les souffrances de l'humanité et améliorer le sort des hommes : convention diplomatique en faveur des prisonniers de guerre, protection des victimes de la guerre maritime, abolition de l'esclavage, retour des Juifs en Palestine, désarmement universel, arbitrage international.

Même dans le domaine de la Croix-Rouge, Henry Dunant a continué à lutter pour faire reconnaître les principes sanctionnés en 1864 ou pour étendre la Convention de Genève à des domaines plus vastes. Un excellent exemple nous sera fourni par le rôle qu'il a joué pendant la guerre franco-allemande de 1870 et pendant le siège de Paris et la Commune.

Ce rôle peut être aujourd'hui clairement établi, grâce aux papiers et à la correspondance du promoteur de la Croix-Rouge, remis à la Bibliothèque de Genève par ses héritiers en 1937. Qu'on nous permette de formuler ici le vœu que les Mémoires inédits d'Henry Dunant soient un jour publiés intégralement. Par leur précision et par leur sincérité, ils éclaireront magistralement l'extraordinaire aventure du grand apôtre de la paix, dont on célébrera le 8 mai le 125^e anniversaire de la naissance.

I. LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

Henry Dunant a lui-même raconté dans ses *Mémoires* les premières démarches qu'il fit dès le début des hostilités.

« Le 25 juillet 1870, je m'adressai à M. le baron Brénier, ancien ambassadeur, l'un des vice-présidents honoraires, comme moi-même, de la Société française de secours aux blessés militaires, pour l'engager à faire une interpellation au Sénat afin d'attirer l'attention de cette vénérable assemblée sur la non-exécution de la « Convention diplomatique pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne », dite Convention de Genève. En conséquence de ma requête, le baron Brénier interpella le gouvernement au Sénat. On lui répondit aussitôt, en séance, que « l'organisation de l'armée ne laissait rien à désirer à l'égard des soins à donner aux blessés, comme à tous les autres points de vue. » M. Brénier répliqua aux membres du gouvernement présents et expliqua au Sénat qu'il s'agissait non des soins à donner aux blessés, mais de l'exécution obligatoire d'un traité diplomatique concernant les temps de guerre, conclu en 1864 par le gouvernement français avec la signature de l'Empereur et avec celle d'autres États européens. « Or, ajouta M. Brénier, contrairement à la lettre de l'engagement diplomatique, cette Convention n'est pas mise à exécution, elle n'est pas même connue de l'armée, quoique la guerre soit déclarée ; elle reste à l'état de lettre morte. »

« Ce qui suit est de l'histoire, nous dit Dunant : la voix du baron Brénier fut couverte par les murmures des sénateurs inattentifs, par le bruit de leurs couteaux à papier sur les pupitres, par leurs conversations particulières, par l'impatience étourdissante de quelques-uns d'entre eux ; cette voix fut bientôt étouffée ; M. Brénier fut obligé de se rasseoir au milieu du tumulte sans avoir obtenu une réponse des membres du gouvernement et sans avoir réussi à attirer l'attention de ses collègues. Le baron Brénier n'avait jamais fait d'opposition au gouvernement impérial, il était bien connu par tous ces sénateurs pour son attachement à l'Empereur : aussi lorsqu'il me parla de cette

séance tumultueuse, il ne put pas dissimuler l'indignation qu'il ressentait encore contre ceux de ses collègues qui n'avaient pas voulu l'entendre. « Les misérables ! » s'écria-t-il, « ils ont étouffé ma voix ! ». « Et son indignation était juste, ajoute Dunant, car il s'agissait d'un sujet capital d'humanité. »

Le récit de Dunant doit être exact, car on a retrouvé dans ses papiers un brouillon de lettre adressée au baron Brénier pour l'engager à attirer l'attention du Sénat sur la Convention conclue le 22 août 1864, ainsi que la réponse du sénateur acceptant un rendez-vous pour le 4 ou 5 août 1870. Quelques jours plus tard, Dunant écrivait dans le même sens au ministre de l'Intérieur Chevreau, qui lui répondit qu'il appréciait « les sentiments dont s'inspirait sa démarche », et qu'il l'en remerciait. De l'application de la Convention de Genève, il n'était pas question.

Même insuccès du comte de Flavigny, président de la Société française de secours aux blessés, auprès du ministre de la Guerre. Au cours d'une audience qu'il avait accordée, le général vicomte Dejean répondit qu'il croyait bien, qu'en effet, il y avait eu une fois « un projet de convention, mais que cette convention n'avait pas été ratifiée », alors que Napoléon III avait été le premier à ratifier la Convention de Genève, le 22 septembre 1864.

Devant ces échecs, Henry Dunant allait s'adresser au sommet de la hiérarchie, comme il l'avait fait en d'autres occasions. Le 16 août, il se décidait à écrire à l'Impératrice Eugénie, alors régente. Sa lettre a été conservée sous forme de copie textuelle.

A Sa Majesté Impériale l'Impératrice Eugénie.

Madame,

Votre Majesté Impériale a toujours daigné accorder son auguste et bienveillant Patronage à l'œuvre internationale d'humanité en faveur des victimes de la guerre, dont j'ai eu le bonheur d'être le fondateur.

Aujourd'hui, me trouvant à Paris, je me suis empressé d'offrir mes services au Gouvernement de Votre Majesté, et je crois de mon devoir de porter à Sa connaissance le texte même de la lettre que je viens d'adresser au Ministre de l'Intérieur, mû, dans cette circonstance, par mes sympathies pour la France et la Famille Impériale.

Qu'il plaise à Votre Majesté de porter Son auguste intérêt sur la « Convention de 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés

dans les armées en campagne », actuellement ratifiée par tous les Etats européens et qu'Elle daigne me permettre de Lui rappeler que la presse étrangère reproche à la France de ne pas se conformer au texte de cette Convention diplomatique.

En conséquence de ce dernier fait, la mesure que j'ai l'honneur de proposer au Ministre de l'Intérieur ne semblera-t-elle pas opportune à Votre Majesté ?

Daignez agréer, Madame, l'expression du profond respect, avec lequel, Je suis,

de Votre Majesté Impériale,
le très humble et très obéissant Serviteur

Henry Dunant
fondateur de l'Œuvre internationale en faveur des
blessés des armées de terre et de mer,
promoteur de la Convention diplomatique de 1864
vice-président d'honneur du Comité central de
France

Le chambellan de l'Impératrice répondit le 20 août que Sa Majesté, ne pouvant prendre directement les mesures qu'il proposait, faisait parvenir ses observations au ministre de l'Intérieur. Le jour même, Dunant remit une seconde note à l'Impératrice. En voici le texte :

S. M. l'Impératrice ne croirait-elle pas essentiellement utile de proposer à la Prusse la neutralisation d'un certain nombre de villes sur lesquelles on dirigerait les blessés ? Ceux-ci se trouveraient, par ce fait, à l'abri des hasards des combats ; et les populations qui leur donneraient des soins bénéficieraient de la sauvegarde accordée en pareil cas par la Convention diplomatique.

Henry Dunant.

Le chambellan répondit trois jours plus tard qu'il avait mis sous les yeux de l'Impératrice la note qu'il avait reçue et que Sa Majesté avait décidé de la communiquer au Conseil des ministres.

Cette seconde tentative auprès de l'Impératrice se doubla d'une démarche auprès du général Trochu, nommé gouverneur de Paris. Dunant lui proposa de s'entendre avec l'armée prussienne pour faire déclarer neutres certaines villes des environs de Paris et de la Champagne. Versailles, Fontainebleau, Saint-Cloud, Provins auraient été déclarées villes ouvertes, les blessés y auraient été spécialement acheminés et reçus. Pendant quelques heures, Henry Dunant entrevit la possibilité de donner un

nouveau développement à la Convention de Genève. Mais la réponse du général Trochu, conservée elle aussi, dans les archives Dunant, vaut la peine d'être citée :

Paris, le 20 août 1870

Cher Monsieur Dunant,

Je suis emporté par un tourbillon d'affaires et de préoccupations qui ne me laisse pas de loisir pour l'examen des questions qui me sont soumises. Celle dont vous voulez bien m'entretenir ne sera pas cependant oubliée. Dès que j'aurai retrouvé un peu d'équilibre, je vous informerai de ce qui a pu être fait.

Votre bien affectionné,

G^{al} Trochu

Le 16 août l'armée française avait été battue à Gravelotte, le 17 à Saint-Privat ; la catastrophe approchait. Le 1^{er} septembre, ce sera Sedan et, le 4, la fuite de l'Impératrice. Malgré ses efforts, Henry Dunant n'a pas réussi à faire triompher ses principes humanitaires.

Immédiatement après la chute de l'Empire, l'inlassable missionnaire reprenait ses démarches auprès des membres du Gouvernement de la Défense nationale. Si l'on en croit ses Mémoires inédits, il adressa des notes à Madame Jules Simon, pour qu'elle en entretienne son mari, ministre de l'Instruction publique, chargé des questions relatives aux blessés. L'une de ces notes, nous dit Henry Dunant, celle du 6 septembre, réclamait la mise à l'ordre du jour de la Convention et l'exécution de toutes ses clauses. Une autre note, du 8 septembre, sollicitait l'attention du Gouvernement de la Défense nationale sur cette même question de neutralisation d'un certain nombre de villes ouvertes des environs de Paris sur lesquelles seraient dirigés les blessés des belligérants. Enfin une note, du 9 septembre, demandait que les corps réguliers, tels que la garde mobile et la garde nationale, « fussent régulièrement commissionnés par l'autorité militaire, afin qu'ils ne fussent pas considérés par les troupes allemandes comme pouvant être des habitants indue-ment armés pour la défense du territoire ».

Tandis que Madame Jules Simon transmettait ces notes au général Trochu, Dunant obtenait une audience de Jules Favre, ministre des Affaires étrangères. Nous ne sommes guère

informés sur ce qui s'y passa ; Dunant l'exhorta à exécuter ponctuellement les diverses clauses de la Convention de Genève et lui remit un petit mémoire que le ministre s'engagea à communiquer à ses collègues.

De fait, le 12 septembre, paraissait au *Journal officiel* la note suivante :

« Dans les circonstances graves qui se préparent, il est opportun de rappeler les dispositions de l'article 5 de la Convention signée à Genève le 22 août 1864 et ratifiée diplomatiquement par toutes les puissances européennes :

» Les habitants du pays qui porteront secours aux blessés seront respectés et demeureront libres. Les généraux des puissances belligérantes auront pour mission de prévenir les habitants de l'appel fait à leur humanité et de la neutralité qui en sera la conséquence.

» Tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes, ainsi que d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées. »

Aussitôt des drapeaux blancs à croix rouge flottèrent sur certains édifices de Paris. Si l'on en croit Dunant lui-même, la croix rouge, se montra un peu partout : au bras, au chapeau, sur la poitrine de nombre d'hommes, de femmes, d'enfants, sur les panneaux des voitures et jusque sur les harnais des chevaux. Le promoteur de l'idée de la Croix-Rouge pouvait regretter les abus que la population allait faire de ce signe que l'on prenait pour un véritable talisman protecteur. Grâce à ses efforts, à sa persévérance et à sa légendaire ténacité, il avait obtenu que la croix rouge devînt un véritable symbole pour tout un pays.

2. LE SIÈGE DE PARIS

Le 16 septembre 1870, les troupes prussiennes traversaient la Seine et encerclaient Paris. Cinq jours plus tard, Henry Dunant fonda l'Association française de prévoyance destinée à compléter l'œuvre de la Croix-Rouge en améliorant le sort des populations sous les armes. Dans un manifeste, tiré à cent mille

exemplaires, Dunant lance un Appel aux Prussiens et définit le but de cette nouvelle organisation : « Elever le niveau moral et intellectuel des citoyens appelés sous les drapeaux, développer chez eux le goût de l'instruction, des occupations utiles et même des arts... instruire, moraliser, humaniser le jeune citoyen obligé de porter les armes ; réveiller, développer chez lui tout ce qui tend à relever et à ennoblir le caractère, voilà le but qu'il faut atteindre. C'est une forme nouvelle de protestation contre les haines nationales... »

Pendant toute la durée du siège, l'Association va s'efforcer d'atténuer les souffrances des militaires comme des civils. Elle commence par distribuer aux soldats des forts et aux gardes mobiles de la capitale des milliers de « cartouches de pansement » contenant une bande de toile et de la charpie au perchlorure de fer destinée à arrêter les hémorragies. Le soldat pouvait panser ses propres plaies ou panser facilement un de ses camarades blessés. L'Association, sur l'initiative de Dunant, décide ensuite de confectionner des rondelles de parchemin pour servir de pièces d'identité. Destinées à être suspendues au cou, ces rondelles doivent porter le nom, le prénom, le lieu de naissance ainsi que l'incorporation de chaque homme.

En décembre 1870, Henry Dunant crée une « commission des vêtements chauds ». Le salon de l'hôtel occupé par l'Association, 2, rue Cambacérès, devient vite trop petit. Dunant obtient les appartements de la grande aumônerie, rue de Rivoli, en face des Tuileries. Tous les jours, en se rendant à son annexe, il voit flotter sur le toit du Palais impérial un grand drapeau blanc orné de la croix rouge. Il a raconté dans un fragment de Mémoires quelles furent les souffrances des défenseurs de Paris :

« Pendant le siège, au mois de décembre 1870, dans la forêt de Bondy, au Drancy, presque tous les hommes du corps qui l'occupait étaient de service dans les tranchées et n'avaient par conséquent aucun abri. La plupart se trouvaient sans chaussettes, ne possédaient que de très mauvais souliers, des capotes et des pantalons usés par le service depuis plusieurs mois, des guêtres de cuir qui prenaient l'humidité et point de tricots. La nuit du 22 au 23 décembre marquait 17 degrés de froid. L'état

des choses était pire qu'en Crimée, où les soldats étaient pourvus de longs bas de laine allant jusqu'au genou, où ils avaient des sabots, des « criméennes », des guêtres bulgares montantes en drap. En Crimée, durant une partie du premier et lors du deuxième hiver, les Français possédaient de grandes tentes turques qui les abritaient presque aussi bien qu'eussent pu le faire des baraquements. Autour de Paris, ils n'avaient que de petites tentes et à Champigny, par exemple, ils n'avaient pas même leur demi-couverture... »

Grâce aux efforts de Dunant, des vêtements chauds furent donc fournis à des milliers de soldats cruellement éprouvés par l'extrême rigueur de la saison.

En ce même mois de décembre, Dunant sollicita l'autorisation de visiter les prisonniers de guerre allemands internés à Paris. Mais tant le ministère de la Guerre que celui des Affaires étrangères lui refusèrent cette permission. Toujours en avance sur son temps, le promoteur de la Convention de Genève ne pouvait vaincre toutes les réticences.

On peut suivre les progrès du siège à travers la correspondance de Dunant avec sa famille. Depuis le mois de septembre, il ne cesse d'envoyer, par ballon, des messages aux siens, messages qui ont été fort heureusement conservés.

Le 3 décembre 1870, par exemple, il écrit :

« Je suis parfaitement bien portant et je ne mange ni chats ni rats, quoique l'on dise que les rats se vendent 2 francs pièce et que l'on en fait d'excellents pâtés. On s'est régalé des animaux du Jardin des Plantes et de ceux qui restaient du Jardin d'acclimatation. Ces trois jours ont été remarquables par la masse des blessés qu'on transporte sur les bateaux de la Seine et à bras dans les rues. Je m'occupe spécialement des blessés et prisonniers allemands et prussiens, et je leur fais donner tous les soins désirables... » Trois jours plus tard, il précise : « Le froid est bien vif et les rats se vendent 50 centimes de plus qu'il y a huit jours. Néanmoins, les chevaux tués lors des derniers combats ont ravitaillé un peu. »

Le 18 janvier 1871, sur un tout petit billet, Henry Dunant note simplement : « Je suis très heureux d'être à Paris dans ce

moment. » Son amour du prochain et son besoin de se dévouer trouvent pleinement à s'employer. Dix jours plus tard, Paris capitule ; une Assemblée nationale réunie à Bordeaux vote les préliminaires de paix et la déchéance de l'Empire. La garde nationale refuse de se soumettre au nouveau gouvernement et décrète l'insurrection. C'est la Commune.

3. LA COMMUNE DE PARIS

Comme il l'avait fait au début de septembre 1870 auprès du Gouvernement de la Défense nationale, Henry Dunant décide de prendre contact avec le Comité central de la Commune. Le 24 mars, il se rend au ministère de l'Intérieur dans l'espoir de rencontrer le délégué à l'Intérieur, mais il est arrêté aux portes de l'immeuble par des gardes nationaux. Ayant montré ses papiers et déclaré qu'il était citoyen suisse, il est introduit auprès d'un comité qui l'accueille aimablement. Dunant lui expose le but de sa visite et reçoit des assurances que l'œuvre des blessés sera respectée.

Persuadé que l'investissement de Paris s'accompagnerait des pires douleurs, Henry Dunant conçut un nouveau projet : il s'agissait de convaincre les autorités d'occupation prussiennes, le Gouvernement de Versailles et la Commune de Paris de laisser sortir les femmes, enfants et vieillards de la capitale, pour leur épargner les horreurs de la guerre civile. Le promoteur de la Croix-Rouge l'a fort bien exprimé dans une petite note conservée dans ses papiers :

« Les Parisiens sont si légers qu'ils attendent que leur maison brûle pour se sauver. De là, au dernier moment, un désarroi et un désordre indescriptible qu'il faut inévitablement prévoir. Les victimes innocentes, femmes et enfants, sont nombreuses et dignes du plus grand intérêt ; beaucoup partiront, sans doute, avant le moment fatal ; ce sont ceux qui, voyant le danger de plus en plus menaçant et ayant encore quelques ressources, se dissémineront dans les départements.

Mais, lorsque le bombardement deviendra général et que l'entrée des troupes de Versailles sera imminente, que l'on

annoncera la ruine de certains quartiers (qui sont destinés à sauter par les torpilles, le picrate de potasse et la nitro-glycérine), alors une population affolée de femmes et d'enfants (les seuls qui pourront encore sortir de Paris par la porte de Saint-Denis uniquement) se répandront dans les plaines qui séparent cette dernière ville de Paris et abîmés de fatigue, mourant de faim, ces malheureux à la recherche d'un gîte et d'un morceau de pain offriront l'horrible spectacle d'une désolation presque sans exemple dans l'histoire moderne. »

Vision véritablement prophétique si l'on songe à la guerre de 1940 qui jeta sur les routes de France une population terrorisée par l'avance de la Wehrmacht.

Pour pallier un tel danger, Henry Dunant proposait d'établir entre Saint-Denis, Enghien et Compiègne un vaste campement où les fugitifs pourraient trouver un abri et de la nourriture, en attendant d'être expédiés dans d'autres départements. Il souhaitait même que les tentes et les baraquements soient fournis par les autorités prussiennes et, dans cet espoir secret, il se rendit à la fin d'avril 1871 auprès du prince royal de Saxe, au Palais de Compiègne. Son Altesse le reçut avec bienveillance et lui dit, après avoir entendu ses récits du siège : « Ainsi s'accomplira une ancienne prophétie qui dit que Paris sera brûlé en 1871 par les Français. »

La lettre de Dunant qui relate son entrevue est datée de Compiègne, le 27 avril 1871, trois semaines avant l'incendie de Paris. « Je ne vois que bombardement, brûlement de Paris », écrit-il. Les jours qui suivent, Dunant les emploie en démarches de tous genres. Grâce à son passeport suisse, il peut entrer et sortir de Paris sans être inquiété.

« Pour moi, la guerre civile ne me paraît pas plus affreuse que la guerre franco-prussienne, écrit-il le 7 mai à sa sœur ; au contraire, ces horribles boucheries de Gravelotte, de Reichshoffen, d'Orléans, etc., m'affectaient beaucoup, tandis que les escarmouches sous Paris ne me touchent guère. Il y a même un certain charme à entendre ces roulements si rapprochés du canon, les crépitements des mitrailleuses et la fusillade, tandis que c'était affreux pendant le premier siège, où le bruit sourd

et perpétuel, incessant, à plusieurs coups par minute, et quelquefois pendant plusieurs jours et plusieurs nuits de suite, énervait horriblement. »

Et plus loin il ajoute : « Ce n'est pas le bombardement que je crains le plus, mais la maladresse des gardes nationaux et leur fureur au moment de l'entrée des troupes de Versailles ; ils allumeront volontairement ou non de vastes incendies qui pourront bien consumer une partie de Paris, car quand on dit Paris sera brûlé, cela ne veut pas dire tout Paris. »

Poursuivant ses tentatives de conciliation, Henry Dunant et le baron Dutilh de la Tuque rencontrèrent de nuit les trois principaux « généraux » de l'armée fédérée : Ganier-d'Abin, du Bisson et Lullier qui manifestèrent des dispositions favorables à un accord avec le Gouvernement de Versailles. Le 11 mai, Dunant et Dutilh de la Tuque se rendirent auprès de M. Thiers pour lui faire connaître le résultat de leurs démarches. Malheureusement, le président venait d'apprendre que sa maison avait été pillée le matin même.

Laissons parler Dunant dans ses Mémoires :

« Nous étions dans le salon qui précédait celui où se tenait Monsieur Thiers, entouré par beaucoup de monde, surtout par un très grand nombre de députés. Les deux salons se remplissaient rapidement. Monsieur Thiers était écouté religieusement par ses invités. Tous, debout, l'entouraient comme un roi. Il tenait cercle. Il avait autour de lui des aides de camp en uniforme. C'était une véritable cour princière, qui s'empressait auprès de lui. Il fut averti par M. Barthélemy-Saint-Hilaire que nous étions présents. Il continua à déclamer. Tout en parlant, il marchait. Il s'avança à l'entrée du salon où nous nous trouvions, afin de nous bien voir. Le père du baron Dutilh de la Tuque avait été son collègue à la Chambre des députés sous le roi Louis-Philippe. Puis parlant pour la galerie autant que pour nous-mêmes, sans en avoir l'air, il haussa la voix ; et quand il se trouva dans la grande porte à deux battants faisant communiquer les deux salons, il cria, au milieu du silence le plus profond :

« On m'accable d'ennuis de tous genres... C'est M. le duc Decazes qui me demande une ambassade. C'est M. d'Audiffret-Pasquier qui veut une place de préfet pour l'un de ses parents. C'est M. Mortimer-Ternaux qui sollicite une préfecture...

M. de la Ferté me prie d'appuyer Monsieur le comte de Chambord. M. de Lasteyrie me propose Monsieur le comte de Paris... Mais, moi, je ne suis d'aucun parti.

Et c'est le jour où un grand malheur de famille m'accable que l'on choisit pour me parler de conciliation !

Je ne trahirai aucun parti ! J'ai promis de maintenir la République, et je le ferai !... Je dis cela pour qu'on le répète ! »

Monsieur Thiers se retira. La réception était finie. M. Barthélemy-Saint-Hilaire vint à nous ; et le lendemain matin 12 mai, nous repartions pour Saint-Denis, dans la même petite voiture qui nous avait amenés la veille. »

Dès leur retour à Paris, le baron Dutilh et Henry Dunant se rendirent au rendez-vous fixé par les généraux de la Commune. La bonne volonté paraissait manifeste de part et d'autre et l'espoir d'aboutir à un accord ne semblait pas illusoire. Mais c'était ignorer les sombres desseins de Raoul Rigaut, le principal meneur des « communards ». Les trois « généraux » qui s'étaient prêtés à ces négociations furent arrêtés et jetés en prison, tandis que l'ingénieur chez qui les rendez-vous avaient eu lieu était fusillé.

Quelques jours plus tard, les premières colonnes de l'armée de Versailles entraient dans Paris et, le lundi 23 mai au matin, Henry Dunant aperçut, par sa fenêtre donnant sur la place de la Ville-l'Evêque, des soldats de ligne aux pantalons rouges, juchés sur le toit de la maison d'en face.

Jamais l'œuvre qu'il avait créée ne s'était montrée si nécessaire qu'en ces terribles années de conquête et de guerre civile.

Bernard Gagnebin

*Conservateur des manuscrits de la
Bibliothèque publique et universitaire
de Genève*